

L'an 2021, le onze juin à 20 h, le conseil municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de S. FOLLIN-Maire ;

Présents : Mmes BATTISTELLA Karine, MOONEN Marianne, OLIVIER Laurence, CHOUREAU Annie, NEVEU Virginie, KOSIAK Céline, MM. OLIVIER Régis et VIGNERON Pierre

Absente excusée : BOEHM Annie,
M. PUECH Alain qui donne pouvoir à Monsieur FOLLIN Stéphane

Monsieur le Maire demande d'ajouter 3 sujets à l'ordre de jour

- Solde compte du comité des Fêtes suite à la dissolution de l'association
- Equiper les mats de prises festives + accompagnement sur l'éclairage de l'église
- Bornage terrain pour vente du presbytère

Secrétaire de séance : BATTISTELLA Karine.

DELIBERATION N° 2021/21 : INFORMATION SUR LA FIN DE BAIL ET LA VENTE DE L'ANCIEN PRESBYTERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur le suivi du dossier de la vente de l'ancien presbytère. Monsieur DEGREMONT et Madame DEGREMONT ont refusé le courrier en recommandé. Par conséquent, la Commune a dû faire appel à un huissier de justice pour notifier la vente.

Le prix de vente a été estimé à 120 000 € avec fin de bail au 31.12.2021.

Si en date du 11.07.2021, les locataires ne se sont pas positionnés sur ce bien, le notaire les avertira qu'il y aura des visites.

DELIBERATION N°2021/22 : BORNAGE TERRAIN DE L'ANCIEN PREBYTERE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de faire borner le terrain (division pour détachement d'une propriété bâtie) inclus dans la vente de l'ancien presbytère et que la Commune prenne à sa charge les frais de bornage et d'actes pour un coût de 1 728.00 € et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à la finalisation du dossier.

DELIBERATION N° 2021/23 : PROJET AMENAGEMENT MAIRIE ET LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le nouvel aménagement fourni par le cabinet d'architectures VALOGNES, avec la prise en compte des différentes remarques évoquées lors de la réunion du Conseil Municipal du mois de Mars.

Après avoir délibéré, les conseillers municipaux approuve à l'unanimité cette dernière présentation en faisant remarquer que :

- ✓ Les locaux de la mairie seront en harmonie dans l'ensemble
- ✓ Ce logement pourrait accueillir une famille avec enfants.

Le Conseil Municipal demande au cabinet d'architectures VALOGNES de chiffrer ce projet. A suivre.

DELIBERATION N° 2021/24 : POINT D'ETAPE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le bornage de la petite parcelle où se situe la citerne incendie rue de l'Eglise aura lieu le 24 juin prochain.

Considérant la superficie de la parcelle, il n'y a pas besoin de passer chez le Notaire.

Le Cabinet de Géomètre EUCLYD se charge des démarches administratives de l'acquisition de cette parcelle. Le prix du terrain au m² a été fixé entre les deux parties à 5 €.

Frais de bornage de la parcelle à 1074.00 € et rédaction de l'acte administratif à 520 €. A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le prix de l'acquisition de la parcelle et le paiement des frais de bornage et de la rédaction de l'acte administratif et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à la finalisation du dossier.

ORGANISATION DES ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES

8H 11H15 : OLIVIER Régis, PUECH Alain, VIGNERON Pierre, FOLLIN Stéphane
11H15 14H30 : MOONEN Marianne, NENVEU Virginie, PUECH Alain, CHOUREAU Annie
14H30 18H et dépouillement : KOSIAC Céline, OLIVIER Laurence, BATTISTELLA Karine, FOLLIN Stéphane

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE GRENIER VICTORIEN

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de Monsieur GROGNET Victorien arrive à échéance au 30.09.2021.

Monsieur le Maire propose de faire le point avec la municipalité de la commune d'Anglesqueville la bras Long.

DELIBERATION N° 2021/25 : ASSOCIATION COMITE DES FETES

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux que l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes a été faite en membres restreints considérant la crise sanitaire.

Le Procès-Verbal de l'A G fait état de la dissolution de l'Association mais n'a pas été validé par le Préfecture.

Pour essayer de clôturer ce dossier au plus vite, Madame BATTISTELLA Karine, Adjointe, va prendre attache auprès du Président de l'Association pour que ce dossier soit soldé.

D'autre part, Monsieur le Maire précise qu'il reste la somme de 776.25 € en solde sur le compte bancaire et que l'Association du Comité des Fêtes en fait don à la Commune d'Héberville.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce don.

DELIBERATION N° 2021/26 : EQUIPEMENT DE PRISES FESTIVES SUR LES MATS D'ECLAIRAGE PUBLIC ET ECLAIRAGE EXTERIEUR DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de solliciter le concours du SDE76 et de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre pour l'installation de prises festives sur les mâts d'éclairage public et de l'éclairage extérieur de l'Eglise.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ LECTEUR DE PUCES POUR ANIMAUX DOMESTIQUES

Considérant les sommes payées par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre à la SPA pour le peu d'animaux errants retrouvés sur le territoire communautaire, et le résultat d'une enquête effectuée auprès des vétérinaires de la région de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, il a été décidé par cette dernière de signer une convention avec les vétérinaires pour s'équiper de lecteurs de puces et de participer à l'achat.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de faire cette acquisition.

- ✓ RECENSEMENT DE CAVITES SOUTERRAINES

Accord de subvention à hauteur de 70 %

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00.

